

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/LOUVECIENNES

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
22 juillet 2020

PUBLIE LE : 30 JUIL. 2020

Délibération n°220720-7 : Approbation des procès verbaux des comités des 17 décembre 2019, 20 janvier et 13 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le seize juillet, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre FACON, doyen de l'assemblée, puis de **Monsieur Lydéric WATINE**, Président du Syndicat Intercommunal, nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 22 JUILLET 2020

PRESENTS

LOUVECIENNES

Bernard FACON, DELEGUE TITULAIRE
Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE
Max BRUNNER, DELEGUE TITULAIRE
Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

MARLY-LE-ROI

Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Catherine SCAGNI, Directrice des équipements extérieurs mutualisés
Madame Anne-Sophie MOREAU, Chargée des publics et de la communication du Musée du Domaine royal de Marly
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle des assemblées des syndicats intercommunaux

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	7
<u>Pouvoir</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	7 pour le compte administratif 8 pour les autres délibérations

SI MUSEE / CS-220720-7

OBJET : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES COMITES DES 17 DECEMBRE 2019, 20 JANVIER ET 13 FEVRIER 2020

RAPPORTEUR : Le Président

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15 ;

CONSIDERANT que les procès-verbaux des séances du 17 décembre 2019, 20 janvier et 13 février 2020 ont été transmis aux délégués lors de l'envoi du dossier,

LE COMITE,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : APPROUVE, sans ajout ni modification, le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019.

ARTICLE 2 : APPROUVE, sans ajout ni modification, le procès-verbal de la séance du 20 janvier.

ARTICLE 3 : APPROUVE, sans ajout ni modification, le procès-verbal de la séance du 13 février 2020.

Fait à Marly-le-Roi, le **30 JUIL. 2020**

Transmis en Préfecture et affiché le **30 JUIL. 2020**

Pour Extrait Conforme

Lydéric WATINE
Président du Syndicat Intercommunal

